



Communiqué de presse

Le 14 avril 2014

Reprise des sites FAGOR-BRANDT en Vendée : projets industriels et suivi social

Depuis l'audience du tribunal de commerce de Nanterre du vendredi 11 avril, des discussions très actives se sont déroulées tout au long du week-end et ce jour encore, pour aboutir à la levée des conditions suspensives fixées pour un accord entre Cévitel et les candidats à la reprise des sites vendéens (projets « S20 Industries » et « Variance Technologies »).

Dans cette dernière phase de discussion, c'est la relation étroite associant les services nationaux et locaux de l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales, en concertation avec les organisations représentatives, qui a permis d'aboutir à ce schéma de reprise.

Dès la décision du tribunal de commerce de Nanterre, demain 15 avril, l'heure sera à sa mise en œuvre dans le même esprit de mobilisation, en visant deux objectifs:

- l'accompagnement dans le temps des projets industriels de manière à ce qu'ils soient durables et porteurs d'emplois ;
- l'attention portée à la situation de tous les salariés, spécialement de ceux qui ne seront pas intégrés dans ces projets.

L'Etat mobilisera pour cela l'ensemble de ses moyens, en relation avec les autres acteurs, pour apporter un suivi individualisé aux personnes concernées. Il organisera des retours d'informations réguliers sur l'avancement de ce volet social.

